

Image not found or type unknown



Usufruit après achat immo en indivision

Par **clocloH**, le **17/08/2016** à **16:40**

Bonjourrrrr
Nous avons acquis un bien immobilier avec ma compagnern(non mariés non pacsés)rn1% par ma compagne 99% par moi rrrnNous sommes aujourd'hui séparés, et elle vit dans un autre appartement qui lui appartient à 100%rnA t elle un droit d usage, de passage dans l appartement que nous avons acquis en indivision ?rrrrMerci de votre réponse